

Baslieux lès Fismes

Septembre 2024 - n° 9



Septembre 2024

Toute l'équipe municipale vous souhaite une bonne rentrée !



ZOOM SUR...

Travaux



ZOOM SUR...

Grand Reims Mobilité



ZOOM SUR...

La mutuelle JUST



A la Une

Chers Baillotins, Baillotines,

Cette année, vous l'aurez constaté, est marqué par des travaux de grande ampleur sur notre commune.

En effet, la rue de Lorraine, pour partie, a bénéficié de l'enfouissement des réseaux et d'une réfection de voirie.

Nous procédons par étape pour sa complète réhabilitation car nous souhaitons, au-delà d'étaler les coûts ; limiter les désagréments pour nous tous, habitants de Baslieux les Fismes.

Nous tenions d'ailleurs à vous remercier pour votre patience et votre tolérance lors de ces différentes périodes de travaux.

En 2025, la place de la mairie et une partie de la rue de Lorraine seront également concernées. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Pour information, dans ces futurs travaux, il est prévu un enfouissement de la cuve à verres sur la place de la mairie, en attendant elle a été déplacée devant l'aire de jeux. Toutes ces évolutions sont de belles avancées pour notre village. La création de places de stationnement, de trottoirs et de ce fait un changement de circulation rue de Lorraine sont autant de facteurs qui viennent apporter de la sécurité. Merci de les respecter pour un vivre mieux et en sécurité !

Le Maire

DATES A RETENIR

Halloween : dimanche 3 novembre 2024 à 15h00 place de la mairie

La commémoration du 11 novembre 2024 : 11h00 à la mairie.

Noël : samedi 7 décembre 2024 à 16h00, toute la population de Baslieux les Fismes est conviée dans l'église afin de partager tous ensemble un moment convivial.

SECRETARIAT

La commune est en cours de recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie. La candidate retenue va poursuivre la formation de secrétaire de Mairie jusqu'à la fin de l'année. Nous lui avons proposé un contrat de 4 h/semaine qu'elle effectuera le samedi matin. De ce fait, une permanence au public aura lieu de 9h à 11h le samedi.

ZONES HUMIDES, CES ESPACES NATURELS RICHES ET UTILES

La commune de Baslieux-lès-Fismes comprend environ 12 hectares de zones humides, composés essentiellement de bois. Ce sont des milieux très riches en biodiversité et indispensables à la biosphère. Ce sont aussi des lieux indispensables à la reproduction de certaines espèces (grenouilles, poissons...). et rendant aussi gratuitement des services à l'Homme : ce sont des stations d'épuration naturelles pour l'eau.

Toutefois, ces espaces naturels sont fortement menacés par l'urbanisation, les pollutions diverses...Il est donc indispensable d'agir pour les préserver et les restaurer.

Des structures sont présentes pour vous aider. N'hésitez pas à contacter le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne et le SIABAVES (Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suipe).



LA COMMUNE DE BASLIEUX-LES-FISMES CHOISIT
MUTUELLE JUST POUR SA MUTUELLE COMMUNALE

Permanences sur rendez-vous en mairie de FISMES

Pour tout savoir sur cette mutuelle dédiée, des permanences seront mises en place à la rentrée de septembre en mairie de Fismes le 3ème mercredi de chaque mois (sauf jours fériés), soit les dates suivantes : **18 septembre, 16 octobre, 20 novembre et 18 décembre 2024** afin d'informer les habitants sur leurs droits et possibilités de souscription.

Pour tout renseignement et prise de rendez-vous : 0 809 546 000 ou sur www.just.fr ou à l'agence de Reims, 21 rue Gambetta (en face le conservatoire – parking souterrain gratuit 1 heure).

Actualités

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024 :

COMMUNE :

Le Chemin du Reposuy :

Des dispositifs ont été mis en place à chaque entrée afin de limiter l'accès aux piétons uniquement.

Rue de Vigneux :

Abattage d'arbres dans les talus devant les maisons n°38, 40 et 42, et élagage des prunus au dessus du lavoir et coupe d'un tilleul (malade) place de la mairie. Dans un 1er temps, les talus seront entretenus deux fois /an par un prestataire (printemps et automne).

Dossier de demande de subvention :

- vidéo protection :

Les travaux de mise en place de la vidéoprotection sont en cours. Nous avons rencontré des difficultés avec l'entreprise mandatée par Enedis pour la mise en place de point électrique pour les caméras.

-Main courante ruelle de la mairie à l'église

Le dossier de demande de subvention a été accordé, le devis a été signé. Nous sommes dans l'attente d'une date d'intervention de l'entreprise.

-Travaux église :

Les travaux sur l'église cette année représente une dépense de 10990,04 €. Pour rappel le dernier bien mobilier (crucifix) a été restauré, des travaux de toiture ont été réalisés et les planches qui permettaient aux pigeons de descendre dans l'église ont été remplacées afin de leur bloquer l'accès. La commune a bénéficié de 2 934.40 € de subvention.

-Travaux mairie :

La porte de la mairie avec la mise en place d'un volet roulant a été remplacée pour un montant de 3 445.22 € subvention déduite.

Travaux cimetière :

Le dossier de subvention déposé cette année pour la mise en place d'un jardin du souvenir et de cavurnes n'a pas été retenu au titre de la DETR pour la 2e année consécutive. Nous reverrons ce dossier en 2026. Pour les sépultures présentes dans la procédure de reprise et ayant fait l'objet d'un entretien ou d'une restauration, je demande une nouvelle fois aux ayants droit de bien vouloir se présenter en mairie afin de les enlever de la procédure de reprise. Concernant la tombe de l'abbé Gibout, nous avons eu un contact avec la paroisse qui souhaite reprendre l'entretien. Pour le carré militaire, j'ai rencontré le nouveau Président du souvenir français afin de voir ensemble les travaux de restauration, l'en-

retien de la plaque et repeindre le calvaire à l'entrée du chemin du Puisat.

La commune leur versera une subvention plus conséquente qui correspondra à l'achat de matériaux.

Acquisition de parcelles :

La commune a acquis un lot de deux parcelles. Une parcelle est destinée pour la mise en place d'un système de filtration sur le réseau d'eau de la commune.

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS (CUGR) 2024:

Nids de poule :

Une entreprise mandatée par la CUGR est intervenue pour reboucher les différents nids de poules qui se trouvaient sur les voies communales. Je vous informe qu'une partie de la route de Courlandon (entre Courlandon et Baslieux les Fismes) sera refaite pendant les vacances d'octobre 2024 en même temps que le problème d'infiltration des eaux de pluies rue de la Vigne du Maire.

Enfouissement des réseaux et aménagement rue de Lorraine :



Les travaux d'une partie de la rue de Lorraine ont été réalisés. Je vous informe que ces travaux ont été financés par la Communauté Urbaine du Grand Reims. Enedis a profité de ces travaux pour renforcer le réseau électrique qui seront finalisés fin septembre 2024. J'en profite pour vous informer que les trottoirs qui ont été créés servent pour les piétons et pas pour le stationnement des véhicules. J'ai pu constater que pendant les travaux des véhicules avaient été stationnés alors que les trottoirs n'étaient pas terminés ce qui a engendré des dégradations et l'entreprise en charge des travaux a dû reprendre les bordures à plusieurs reprises. Pourtant, il avait été indiqué dans l'arrêté que le stationnement était interdit pendant toute la durée des travaux.

Informations

BON SENS CITOYEN :

- Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuses à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse...) sont

UNIQUEMENT autorisés aux horaires suivants :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

(Horaires de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2008)

- Je vous rappelle qu'il est interdit de brûler vos déchets (carton, verdure ...). Une déchetterie est à votre disposition à Fismes. (Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts).

- Je vous remerciais de ramasser vos déjections canines et d'entretenir des haies en limite du Domaine public

GRAND REIMS MOBILITÉS :

Extension du réseau des transports du Grand Reims :

Le 2 septembre, le déploiement du réseau de la communauté urbaine entre dans sa 2ème phase avec entre autre comme nouveautés :

Le réseau de transport du grand Reims est étendu aux 5 nouvelles zones extra-urbaines. Baslieux les Fismes est situé dans la zone « Nord Ouest »

Une ligne de bus express (E7) circulera entre Reims et Fismes avec des arrêts à Fismes, Jonchery sur Vesle et Muizon du **lundi au samedi de 10h00 à 16h00 toutes les heures afin de compenser l'absence de TER sur ce créneau**. Les horaires sont affichés dans le tableau sur la place de la mairie. Ils sont également disponible sur le site internet de la commune et du Grand Reims ainsi que sur Maelis.

Un nouveau système de **Transport à la Demande (TAD)** est mis en place du **lundi au samedi de 6h00 à 21h00**.

Réservable jusqu'à 30 minutes à l'avance, il vous permet de vous déplacer dans l'ensemble de la zone Nord Ouest ; depuis **l'arrêt de bus situé place de la mairie**.

Coût du voyage : Le billet de transport est unique dans tout le Grand Reims, pour tous les modes de transports (TAD, bus express, bus urbain, Tram etc.)

En tarif « normal » il vous en **coûtera 1.80 €** (tarif en vigueur au 1er août 2024) pour un titre valable 1h ou **4.5 €** (tarif en vigueur au 1er août 2024) **pour toute la journée quel que soit le nombre de transports utilisés** pendant la limite temporelle.

Par exemple : avec un seul titre, je peux réserver mon TAD qui m'emmène de la place de la mairie à la gare de Fismes pour prendre le bus express de 10h00 (arrivée à Reims à 10h50) et ensuite prendre le tram.

Compatibilité TER : Pour le moment, il n'existe pas de compatibilité avec les TER, des discussions avec la région sont en cours. Les abonnements et billets TER ne sont donc pas compatibles avec les lignes express Grand Reims (et inversement).

INFORMATIONS PRATIQUES

SITE INTERNET

Ce dispositif d'information concernant la commune de Baslieux les Fismes est accessible à tous depuis janvier 2021. Vous pouvez y retrouver les comptes rendus des réunions de Conseil, les arrêtés permanents du Maire et diverses informations.

UNE ADMINISTRATION DÉMATÉRIALISÉE

La commune a mis en place plusieurs dispositifs afin de pouvoir faciliter les démarches administratives que vous pouvez effectuer via le site **www.service-public.fr /papier citoyeneté**. Vous pourrez vous inscrire sur la liste électorale, faire le recensement citoyen de votre enfant ayant atteint l'âge de 16 ans, faire une demande d'acte d'état civil.

MAISON FRANCE SERVICES

Basée à Jonchery sur Vesle - rue du marché (bureau mutualisé avec La Poste). Uniquement sur rendez vous au 03.26.08.36.44. Vous pouvez bénéficier d'une aide pour vous accompagner dans vos démarches administratives, notamment la déclaration de vos biens immobiliers accessible uniquement par internet. Cette structure vous permettra également d'accéder aux principaux organismes de services publics (Finances publiques, assurance maladie, Allocations familiales, assurance retraite, MSA, pôle emploi, agence nationale des titres sécurisés (préparation des dossiers de carte nationale d'identité, Passeport, carte grise ...), point justice.

MAELIS :

Une application de panneau d'affichage électronique est disponible pour la commune de Baslieux-lès-Fismes via l'application « **Maelis** ». N'hésitez pas à la télécharger et vous serez avertis des différentes informations concernant Baslieux-lès-Fismes.

INFORMATION PAROISSIALE

Tableau d'affichage à l'entrée du cimetière.

DERATISATION :

La campagne a eu lieu en juin 2024, il vous est possible de récupérer des produits à la mairie.

NIDS HYMENOPTERES (Frelons asiatiques) :

Nous vous informons que les pompiers (CUGR) ne se déplacent uniquement que lorsque le nid de frelons se situe sur le domaine public. De ce fait, le Grand Reims a mis en place une aide financière de 80 € pour les particuliers. Pour ce faire, il faut contacter une entreprise, payer la facture et déposer le dossier au Grand Reims pour prise en charge d'une partie de la facture.

ETAT CIVIL : 1 mariage, 2 baptêmes civils, 1 reconnaissance, 1 décès hors commune.